

LE PROBLÈME SE CACHE DANS LES DÉTAILS

Dans le cadre de la réforme électorale, le Canada a une chance inouïe à l'heure actuelle de devenir un pays avant-gardiste en matière d'observation des droits de la personne. La juste inclusion des quelque 52 % d'électrices canadiennes qui se sentent brimées revêt une importance capitale dans le choix des réformes électorales qui seront mises en œuvres pour tous les Canadiens.

Bien qu'il ait été prouvé à l'échelle mondiale, comme le précise le rapport sommaire sur la réforme électorale proposé par À voix égales, que le vote unique transférable (VUT) produit une augmentation moyenne de 5 % des niveaux de représentation féminine au sein de la députation par rapport aux systèmes à majorité absolue, cette hausse n'est pas suffisante pour représenter avec justesse les valeurs canadiennes de 2017 ni les droits fondamentaux des femmes dans une société démocratique. Le rapport sommaire d'À voix égales n'indique pas non plus combien de pays appliquant le VUT s'en remettent à des contingents et à des listes fermées pour connaître l'ampleur de ces augmentations et les compromis affectant le pouvoir réel des femmes élues au moyen de listes fermées.

La représentation proportionnelle mixte (RPM) enregistre un taux encore moins élevé de 3 % par rapport aux systèmes à majorité absolue ou aux systèmes préférentiels, et elle nécessiterait un ratio de députées supplémentaires choisies par leur parti à élues individuelles de près de 50 %, pour permettre aux députées de fissurer le plafond de verre qui empêche les femmes d'accéder aux postes élevés.

Cela ne signifie pas pour autant que le VUT et la RPM ne constitueraient pas d'importantes améliorations par rapport au statu quo, mais plutôt qu'il faut davantage que des changements, notamment rendre la vie de famille des députées plus facile et réduire leur temps de déplacement.

Les élues canadiennes ont besoin d'une hausse substantielle au chapitre de la présence et des pouvoirs réels, et les électeurs canadiens ont également besoin d'elles à la Chambre, afin de tenir davantage compte des valeurs qui sont chères au Canada tout entier. L'attente d'un changement au chapitre de l'égalité entre les sexes à partir d'un nouveau cadre de système électoral n'est tout simplement pas acceptable, et un tel système ne rééquilibrerait pas nécessairement la représentation de façon naturelle au fil du temps, quoi que méritent les Canadiens : ce dilemme a fait l'objet de nombreuses démonstrations empiriques partout dans le monde (le recul de l'Irlande constitue un bon exemple de VUT dont on pourrait s'inspirer). Compte tenu des modèles mondiaux parmi lesquels nous devons choisir, j'estime que le VUT doté de listes ouvertes est le système le plus susceptible de tenir compte des préférences et sensibilités des Canadiens en matière d'équité.

Nous avons à notre disposition de bonnes options efficaces de renforcement de l'équilibre entre les sexes qui accompagneront l'évolution des systèmes. Premièrement, nous pouvons carrément refuser de verser des fonds publics à un parti qui n'atteint pas 50 % de candidatures féminines (et non seulement appliquer des pénalités partielles). Deuxièmement, à l'aide de la RPM, nous pouvons jumeler des circonscriptions ou désigner deux députés dans chaque circonscription, un homme et une femme, à l'exemple du pays de Galles, ce qui nous obligerait à agrandir sensiblement les circonscriptions. Troisièmement, nous pouvons imposer un niveau minimal de 48 % de sièges réservés aux femmes à la Chambre des communes et si un parti ne peut atteindre ce pourcentage, des élues indépendantes choisies par les électeurs ou des

LE PROBLÈME SE CACHE DANS LES DÉTAILS

députées désignées par des groupes de défense des femmes pourraient combler les postes vacants, ou les sièges pourraient demeurer vides, ce qui pourrait causer un grand embarras nuire à l'équilibre des forces jusqu'à ce qu'un parti trouve une solution à ce problème initial de gestion du choix des candidats. Toutes ces mesures sont tout à fait possibles.

Ce que les Canadiens ne veulent absolument PAS, c'est le maintien d'un système préférentiel ou à majorité absolue, qu'il s'agisse du statu quo ou de la modification du scrutin à deux (ou plusieurs) tours, ce qui engendre des principes qui nous éloignent encore d'un reflet fidèle des attentes des électeurs, qui souhaitent des résultats concordants. La perte de votes n'est pas démocratique et elle ne représente plus une option acceptable.

Je n'ai pas indiqué pourquoi il est crucial que la Chambre des communes compte très près de 50 % de députées, parce qu'à mon avis, le processus pour en arriver à ce résultat est très dégradant pour les femmes. Toutefois, permettez-moi de vous donner un exemple provocant parmi tant d'autres : la pauvreté chez les enfants n'existe pas au Canada, car les enfants n'ont pas de revenu. Les parents ont un revenu. Les femmes constituent la grande majorité des ménages monoparentaux, et elles sont sous-payées et elles font les frais de la plus grande partie du chômage et du sous-emploi. Les familles dirigées par des femmes assument la majeure partie du fardeau de la pauvreté au Canada. C'est donc au problème de la pauvreté des femmes que nous devons trouver une solution. Le très petit nombre de députées qui détiennent les pouvoirs essentiels pour modifier les lois à tous les chapitres de l'administration publique peuvent faire la différence et feront la différence dans la vie de tous, celle des hommes et des enfants tout autant que celle de leurs consœurs.

Pour conclure, la réforme du système électoral et l'adoption d'un modèle à représentation fortement proportionnelle sont cruciales, mais elles **doivent** être accompagnées de mesures d'égalité des sexes applicables et appliquées, non pas souscrites ou éliminées volontairement par un parti politique ou une instance dirigeante : l'égalité des sexes, tant au sein des administrations publiques que des partis d'opposition représente un droit humain fondamental pour les femmes, selon les Nations Unies et en vertu des principes de la Constitution canadienne, de même qu'au terme de l'impératif moral de 52 % des Canadiens. Le retrait total du financement des partis, les sièges réservés à la Chambre, les circonscriptions représentées par un homme et une femme ou des listes de parti bloquées représentent les seuls moyens d'appliquer ces droits humains fondamentaux, et l'on peut présumer que le dernier d'entre eux est le moins acceptable pour les électeurs canadiens. Mais l'adoption de la RPM ou du VUT pour les Canadiens sans que le nouveau système, quel qu'il soit, n'englobe dès maintenant toutes les femmes qui représentent notre pays à la Chambre, constitue une occasion perdue et une tragédie pour les femmes, et elle est inexcusable.

Je vous remercie de m'avoir écouté et d'avoir accepté mon mémoire avec respect.

Lisa Dale, retraitée

Membre du Mouvement pour la représentation équitable au Canada

Cofondatrice du Mouvement pour la représentation équitable au Canada, de Women For Fair Voting et de Fair Vote Toronto

LE PROBLÈME SE CACHE DANS LES DÉTAILS

Agente politique, NAC

Présidente, Women's Education and Development Foundation

Rédactrice, Women and Environments Magazine